



Rwanda

Le **Rwanda**, en forme longue la **république du Rwanda**, en kinyarwanda *Repubulika y'u Rwanda*, surnommé le « pays des mille collines », est un pays d'Afrique de l'Est. Le Rwanda étend ses 26 338 km² dans la région des Grands Lacs. Il partage des frontières avec, au nord, l'Ouganda, à l'est, la Tanzanie, au sud, le Burundi, et à l'ouest, la république démocratique du Congo. Sa capitale Kigali est située au centre du pays.

Les Rwandais parlent le kinyarwanda, et vivent dans les collines qui constituent la localisation de référence des habitats. L'histoire du pays est marquée par le génocide des Tutsis perpétré entre avril et juillet 1994.

Le Rwanda est membre de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union africaine (UA), depuis juin 2007, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et depuis le 29 novembre 2009 du Commonwealth.

En français, les graphies *Ruanda* et *Rouanda* ont aussi été utilisées avant l'indépendance en 1962 pour désigner le pays.

République du Rwanda

(**rw**) *Repubulika y'u Rwanda*

(**en**) *Republic of Rwanda*

(**sw**) *Jamhuri ya Rwanda*



Drapeau du Rwanda.



Emblème du Rwanda.

Devise

en kinyarwanda : *Ubumwe, Umurimo, Gukunda Igihugu* (« Unité, travail, patriotisme »)

Hymne

en kinyarwanda : *Rwanda Nziza* (« Notre beau Rwanda »)

0:00

MENU

Fête nationale

4 juillet

· Événement commémoré

Prise de Kigali par le FPR (1994)



Sommaire

Histoire

- Époque pré-coloniale et coloniale
- Après l'indépendance
- Guerre civile
- Génocide des Tutsi
 - Négation du génocide des Tutsi
- Période de transition politique (1994-2003)
- Consultations électorales de 2003
- Depuis les élections de 2003

Géographie

- Géographie physique
- Géographie administrative

Population et société

- Démographie
- Femmes
- Santé
- Éducation
- Langues
- Religions
- Culture
- Sport

Politique

Économie

- Secteurs importants

Environnement

Codes

Notes et références

Voir aussi

- Bibliographie
- Liens externes

Histoire

Époque pré-coloniale et coloniale

Le premier monarque connu du Rwanda est Gihanga, de la dynastie des Banyiginya, qui devient, vers 1091, souverain (*mwami*) du pays. Le Rwanda est alors une confédération de clans². La population rwandaise pré-coloniale est structurée en une vingtaine de clans composés d'éleveurs (les Tutsi), d'agriculteurs (les Hutus majoritaires) et d'artisans (les Twa). Les Twa sont issus des

populations pygmées qui peuplaient primitivement la région. Le clan est la référence identitaire de chaque Rwandais. Chaque clan avait un chef nommé *mwami* issu d'un lignage patriarcal. Un des clans, dirigé par un lignage Tutsi, dominait la région et son *mwami* était considéré comme le roi du Rwanda. Les populations parlaient la même langue, le kinyarwanda, partageaient la même religion, pouvaient parfois se marier entre elles et pouvaient passer d'une caste à l'autre par une faveur du *mwami* comparable à l'anoblissement³. L'application de la notion d'ethnie à ces populations est critiquée. Ce système clientéliste⁴ parfois qualifié de féodal⁵ était basé sur la possession de troupeaux ou de terres. Cette structure était concrétisée par un chef du bétail, un chef des terres et un chef militaire⁶.

Vers la fin du XIX^e siècle, le *mwami* du clan dominant est Kigeli IV, qui meurt en 1895. En 1885, la Conférence de Berlin attribue le Rwanda à l'Empire allemand. Les premiers Européens à pénétrer au Rwanda, en 1892 et 1894, sont Oscar Baumann et Gustav Adolf von Götzen. À leur arrivée, les colonisateurs, allemands puis belges, trouvent une société qui ne correspond pas aux critères européens et décident de classer les populations en fonction de caractéristiques comme leurs activités ou leur apparence physique. Ils sont en particulier impressionnés par la monarchie rwandaise tutsi et assimilent les Tutsi en général à la cour royale et à une « race » supérieure. Les colonisateurs décrivent les Tutsi comme plus grands, plus beaux et plus aptes à diriger⁷.

L'administration coloniale s'appuie donc sur les Tutsi, au détriment des *mwami* des clans hutu. L'ancienne distinction entre Hutu et Tutsi s'exacerbe, les Hutu étant considérés comme inférieurs dans la société coloniale. L'accès aux avantages, à l'enseignement et aux postes administratifs est réservé prioritairement aux Tutsi. Les termes de « Hutu » (roturier) et de « Tutsi » (noble) deviennent une référence identitaire essentielle pour les Rwandais, entraînant une différenciation antagonique de la société entre ces deux groupes. Le terme « ethnie » n'ayant pas d'équivalent en kinyarwanda, l'administration coloniale utilise à sa place le terme « ubwoko », qui désigne le clan⁸.

L'histoire enseignée durant la tutelle belge décrit les Hutu majoritaires comme des fermiers d'origine bantoue, tandis que les Tutsi seraient un peuple pastoral arrivé dans la région au XV^e siècle depuis les hauts-plateaux éthiopiens et d'un ADN nilo-hamitique ; cependant, des recherches ADN réfutent cette théorie colonisatrice et placent leur arrivée vers le IX^e siècle. Les Twa seraient les descendants, issus des Pygmées, des premiers habitants de la région.

Ces théories sont désormais fortement remises en cause. On tend aujourd'hui à considérer que les colonisateurs belges des années 1920, négligeant les références claniques, ont interprété de façon ethnique la structure socio-professionnelle de la population, sous l'influence aussi de l'organisation héritée des colonisateurs précédents, les Allemands, et ont ainsi appliqué une politique formellement appuyée par la Société des Nations qui avait confié à la Belgique la tutelle du Ruanda-Urundi⁹.

Les Tutsi, érigés par le colonisateur en caste dominante¹⁰, sont de plus en plus dénoncés par la majorité hutu à partir des années cinquante. Dans un texte publié le 24 mars 1957, le Manifeste des Bahutu, neuf intellectuels hutu dénoncent « l'exploitation » dont les Hutu seraient victimes. La revendication d'indépendance des Tutsi incite les Belges à renverser leur alliance au profit des Hutu. En novembre 1959 éclate une guerre civile qui entraîne le départ en exil de 300 000 Tutsi¹⁰. La majorité hutu prend le pouvoir, avec le soutien des autorités coloniales et de l'Église catholique¹¹.

Après l'indépendance

La première république est proclamée le 28 janvier 1961 et Grégoire Kayibanda, un Hutu, accède à la présidence de la République le 26 octobre 1961. L'ONU fixe au 1^{er} juillet 1962 la date d'indépendance du Rwanda. La passation des pouvoirs et le retrait des troupes belges ont lieu le 1^{er} août 1962. Le nouveau régime affronte des attaques des exilés tutsi, attaques qui sont le prétexte de violentes répressions sur les Tutsi de l'intérieur, notamment en décembre 1963 où plusieurs milliers de Tutsi sont massacrés¹².

Pour maintenir l'unité politique, Grégoire Kayibanda instrumentalise les massacres de masse dont furent victimes les Hutu du Burundi en 1972, il justifie la crainte d'une menace des Tutsi rwandais. Les Tutsi, élèves et professeurs, sont systématiquement expulsés de l'enseignement, quelques-uns massacrés dans les établissements scolaires. Ces événements provoquent une nouvelle vague d'exode des Tutsi. Exploitant ces événements, Juvénal Habyarimana renverse Grégoire Kayibanda en juillet 1973, puis fonde un parti en 1975, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND). La même année, le président français Giscard d'Estaing signe un *Accord particulier d'Assistance Militaire*¹³ avec le gouvernement rwandais. Entre 1987 et 1994, des livraisons régulières d'équipement militaire vers le Rwanda seront effectuées par la France¹⁴. En 1978, Habyarimana change la constitution et fait adopter un régime à parti unique, le MRND, dont tous les Rwandais sont membres d'office.

Guerre civile

Les exilés Tutsis s'organisent en Ouganda et créent le Front patriotique rwandais (FPR) en 1987. En août 1988 au Burundi, pays frontalier au sud du Rwanda, une guerre entre Hutu et Tutsi

d'une semaine provoque la mort de 60 000 victimes, en presque totalité Hutus¹⁵. Le 1^{er} octobre 1990, venant de l'Ouganda, le FPR entre en force au nord du Rwanda, déclenchant ainsi la guerre civile rwandaise. La France, dès le 4 octobre 1990, le Zaïre et la Belgique interviennent brièvement pour aider à évacuer des occidentaux. Huit à dix mille Tutsi sont emprisonnés en octobre 1990¹⁶. En désaccord avec cette politique, la Belgique rapatrie alors ses troupes du Rwanda. Le soutien militaire français est maintenu sous la dénomination opération *Noroît* jusqu'à la mise en place des troupes de l'ONU (MINUAR commandée par le général Dallaire) en décembre 1993¹⁷, [source insuffisante]. Le ministre de la coopération Robert Galley témoignera que l'armée française a bien été utilisée afin de stopper l'avancée du FPR¹⁸. Le nombre officiel de militaires français participant à *Noroît* atteindra 688 personnes¹⁹. Le 15 octobre 1990, l'ambassadeur de France au Rwanda, Georges Martres, adresse un télégramme au chef d'état-major particulier du président Mitterrand, dans lequel il mentionne le risque d'un génocide contre les Tutsi²⁰. Malgré cet avertissement, le gouvernement français va continuer d'aider le régime d'Habyarimana. Divers groupes tutsi sont exécutés par des « extrémistes » hutu. L'armée rwandaise massacre 1 000 Bahimas (apparentés aux Tutsi) à Mutara, et environ un millier de Bagogwe (apparentés aux Tutsi) au nord-ouest du Rwanda, dont 348 Tutsi dans la région de Kibilira²¹. Depuis ses bases arrière établies en Ouganda et avec l'appui en matériel détourné de l'armée ougandaise²², le FPR établira progressivement une tête de pont au nord du Rwanda où des combats se poursuivront jusqu'en 1994. Ceux-ci sont la cause d'importants déplacements vers la capitale de la population hutu qui fuit les combats et des exactions attribuées au FPR dans la zone toujours plus vaste qu'il occupe dans le nord du pays.

À la suite du discours de La Baule de François Mitterrand, Juvénal Habyarimana fait changer la Constitution en 1991 pour revenir au multipartisme. Sous la pression de la communauté internationale, les accords successifs d'Arusha, négociés en Tanzanie avec le FPR et clôturés en août 1993, prévoient, après un cessez-le-feu²³, l'organisation du retour des exilés Tutsi, l'intégration politique et militaire des différentes composantes internes et externes de la nation rwandaise et le départ des militaires français de l'opération *Noroît* en décembre 1993²⁴. La MINUAR, mission de paix de l'ONU, sera mise en place en décembre 1993 pour aider à la concrétisation de ces accords. Parallèlement, l'entourage de Juvénal Habyarimana et de son épouse Agathe, qui contrôle aussi l'armée et l'économie du pays, crée en 1992 la Coalition pour la défense de la République (CDR), les milices Interahamwe et la Radio télévision libre des Mille Collines (RTLTM) qui seront les principaux organes du génocide de 1994 et se qualifieront de Hutu Power. Les médias gouvernementaux rwandais joueront un rôle significatif de propagande anti-Tutsi avant et durant le génocide. Ainsi, la RTLTM appelle au meurtre des Tutsi dès 1992. L'ambassadeur belge Johan Swinnen a rapporté à Bruxelles que la RTLTM diffusait ces appels à l'extermination des Tutsi²⁵. Le journal rwandais *Kangura*, un autre organe des « médias de la haine », publie le 10 décembre 1990 les « Dix commandements du Hutu », texte raciste qui appelle à la haine anti-Tutsi²⁶. Au cours de la période 1990-1993, des assassinats politiques²⁷, les massacres de certaines populations tutsi par les forces gouvernementales seront considérés par une commission d'enquête internationale conduite en 1993 comme des prémices d'un génocide²⁸.

Génocide des Tutsi

Le soir du 6 avril 1994, les présidents rwandais et burundais, le chef d'état-major rwandais et une dizaine d'autres personnalités, meurent, avec l'équipage de trois Français, dans un attentat visant l'avion présidentiel rwandais. Dès le lendemain, la première ministre, Agathe Uwilingiyimana, et d'autres personnalités politiques hutu démocrates sont assassinées. Dix militaires belges de la Mission des Nations unies (Minuar), qui étaient chargés de la protection de M^{me} Uwilingiyimana et qui ont été arrêtés par la garde présidentielle, sont peu après assassinés²⁹. Simultanément débute le génocide des Tutsi dans plusieurs provinces du pays. La mort du président Habyarimana est donc considérée comme le fait initial du génocide rwandais. Le gouvernement intérimaire rwandais, constitué quelques jours plus tard sous l'égide de l'Ambassade de France à Kigali, conduit le génocide à l'intérieur du pays et la guerre contre l'armée du FPR, Front Patriotique rwandais constitué essentiellement par des exilés Tutsi. Des Rwandais sont aussi victimes de cette guerre civile entre les FAR gouvernementales et l'APR. Enfin, des Hutu, exécutés sans jugement comme génocidaires, et parfois leurs familles, sont victimes de représailles de soldats du FPR³⁰.

Le gouvernement intérimaire est dirigé par le premier ministre Jean Kambanda, qui plaida coupable devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et fut condamné en 1998 à la prison à vie pour crime de génocide, entente en vue de commettre le génocide et crime contre l'humanité³¹. Le « cerveau » du génocide, selon le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et de nombreux observateurs, serait le colonel Théoneste Bagosora, condamné à 35 ans de prison en 2011, membre de l'Akazu (« petite maison » en kinyarwanda) groupe de personnes gravitant autour de la famille Habyarimana et désignant ainsi le noyau dur qui, selon de nombreux témoins rwandais, a inspiré ce génocide. Au moins 800 000 Tutsi et Hutu démocrates ont été massacrés selon l'ONU, plus d'un million selon les autorités rwandaises et plus encore selon certains auteurs, qui font remarquer que la déclaration d'état-civil à la naissance n'était pas obligatoire au Rwanda.

Ce génocide fut l'un des quatre génocides du xx^e siècle reconnus par les institutions internationales³².

Suite à la visite du président Paul Kagame au Vatican, le 20 mars 2017, le Pape François implore le Pardon de Dieu pour le rôle de l'Église dans le génocide des Tutsi³³.

Négation du génocide des Tutsi

Le génocide des Tutsi est l'objet de différentes critiques qui ont été rapidement accusées de relever du négationnisme. Celles-ci ont pu contester d'une part l'existence même du génocide^[réf. nécessaire] et d'autre part celle de complicités lors des événements. L'accusation de négationnisme a aussi paradoxalement concerné les tenants de la théorie dite du « double génocide », qui tend à mettre en balance les victimes Tutsi du génocide et les victimes Hutu de la guerre au Congo voisin et des représailles de l'après-génocide³⁴.

L'ONU, l'OUA et les parlements rwandais, belge et français³⁵, sont sans équivoque dans leurs rapports sur les événements du Rwanda de 1994 : il y a eu au Rwanda un et un seul génocide, celui des Rwandais qui avaient une carte d'identité portant la mention « Tutsi ». Les décisions du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont confirmé le génocide des Tutsi sur le plan juridique.

Période de transition politique (1994-2003)

Le 4 juillet 1994, le FPR prend la capitale, Kigali.

Le 19 juillet, un gouvernement est constitué sur la base des accords d'Arusha. Une période de transition politique est décrétée.

Pasteur Bizimungu devient président de la République. Mais l'homme fort du Rwanda est le général major Paul Kagame, vice-président et ministre de la défense, cofondateur du FPR, ancien exilé tutsi en Ouganda.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) est constitué par l'ONU fin 1994. En Belgique, les tribunaux, se fondant sur la loi dite « de compétence universelle », ont également ouvert des dossiers contre des génocidaires.

En 1996, pour venir à bout des génocidaires repliés au Zaïre, le Rwanda, allié à l'Ouganda et aux rebelles de l'est du Zaïre, envahit le Zaïre et aide le front rebelle dirigé par Laurent-Désiré Kabila, qui renverse en mai 1997 le président du Zaïre Mobutu Sese Seko.

Pasteur Bizimungu démissionne en 2000. Paul Kagame est élu président de la République par l'Assemblée nationale.

Le Rwanda doit faire face à un besoin de justice qui engorge les tribunaux et amène à la réhabilitation de la justice traditionnelle, Gacaca.

Par ailleurs, la marche du pays vers la démocratie est difficile. En 2002, l'ancien président de la République Pasteur Bizimungu, est arrêté et mis en prison. Le Mouvement démocratique républicain est dissous par les députés. La loi n^o 33 bis/2003 a été édictée le 06/09/2003 et réprime le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Cependant, cette loi ne se limite pas à réprimer les actes de négation du génocide mais est également utilisée pour juguler les esprits critiques (volontiers qualifiés de « divisionnistes »), contrôler la presse ou l'opposition^{36,37}. En particulier, les termes de cette loi relatifs au délit de « sectarisme » ou « divisionnisme » sont trop flous, ce qui permet de poursuivre plusieurs opposants au régime en les accusant de vouloir recréer une division entre Hutu et Tutsi, alors que toute distinction entre ces deux catégories de population est désormais interdite dans les domaines civiques ou politiques.



L'ancien drapeau de la république jusqu'en 2001.

Consultations électorales de 2003

- La constitution adoptée par référendum - 26 mai 2003
- L'élection présidentielle au suffrage universel - 25 août 2003
 - Paul Kagame est élu président de la République.
- Les élections législatives au suffrage universel - 2 octobre 2003

Les députés favorables à Paul Kagame obtiennent la majorité des sièges. 49 % des députés sont des femmes, ainsi qu'une très forte proportion de sénateurs et de ministres, ce qui fait du Rwanda le pays dont la participation des femmes au pouvoir politique est la plus forte au monde.

Depuis les élections de 2003

Le Rwanda envoie des casques bleus rwandais au Darfour. Un Rwandais occupe des responsabilités au sein de l'Union africaine. Le Rwanda essaie d'intéresser d'autres nations au règlement du problème que posent les Forces démocratiques de libération du Rwanda en République démocratique du Congo.

Le ministre de l'Économie du Rwanda, Donald Kaberuka, devient Président de la Banque africaine de développement en 2005. Le Rwanda fait partie des pays qui bénéficient d'une importante remise de dette en juillet 2005 par le G8. Le Rwanda bénéficie d'un courant favorable au sein de la diplomatie internationale qui est dû au constat d'une bonne gouvernance de l'État rwandais : l'argent des bailleurs de fonds est utilisé de façon optimale au profit des programmes concernés ; lutte ouverte contre les détournements de fonds et biens publics et contre la corruption³⁸.

Les Gacaca entrent dans leur phase opérationnelle en janvier 2005. Petit à petit, des Rwandais se rendent compte qu'ils doivent craindre cette justice populaire réorganisée et six mille d'entre eux s'enfuient au Burundi d'où ils sont renvoyés au Rwanda, en ayant vainement tenté d'apitoyer la communauté internationale et les ONG sur leur sort.

Fin novembre 2006, le juge français anti-terroriste Jean-Louis Bruguière lance des mandats d'arrêt internationaux contre 9 proches du président Kagame qu'il soupçonne d'être impliqués dans la destruction de l'avion présidentiel en 1994, ce juge étant chargé du dossier concernant la mort de l'équipage français qui pilotait l'appareil. En riposte, le gouvernement rwandais rompt ses relations diplomatiques avec la France, expulse Dominique Decherf, l'ambassadeur de France à Kigali, ainsi que l'ensemble du personnel diplomatique et 25 000 personnes manifestent contre le gouvernement français dans la capitale rwandaise.

Le 6 avril 2007 l'ancien président de la République Pasteur Bizimungu est gracié par Paul Kagame et sort de prison.

Le 29 novembre 2009, à la suite d'une rencontre à Kigali entre le secrétaire général de la présidence française, Claude Guéant, et Paul Kagame, les deux pays décident de renouer les relations diplomatiques rompues depuis trois ans³⁹. Cet évènement fait suite à une amélioration progressive de la situation, avec une accélération depuis la mi-novembre 2009, lorsque deux juges français s'étaient rendus au Rwanda pour enquêter sur le cas de personnes soupçonnées d'être responsables du génocide de réfugiés en France (il s'agit notamment des cas de Wenceslas Munyeshyaka et de Laurent Bucyibaruta mais aussi du cas de la veuve de l'ancien président, Agathe Habyarimana)⁴⁰.

Ce renouement des relations entre la France et le Rwanda intervient quelques heures seulement après l'accession du Rwanda au Commonwealth, alors que, depuis la tutelle belge, le Rwanda appartenait aux nations francophones.

En 2010, Paul Kagame est réélu président de la République. En octobre 2015, il fait adopter par l'Assemblée une révision de la constitution, approuvée deux mois après par référendum avec 98 % des voix. Cette modification, critiquée, lui permet de briguer un nouveau mandat de sept ans et potentiellement de diriger le pays jusqu'en 2034⁴¹. Il est réélu à cette fonction en 2017 avec 98 % des suffrages et une participation de 97 % des électeurs. Sous la présidence Kagame, le Rwanda connaît un essor économique remarqué mais au prix d'une limitation de la liberté de la presse⁴² et d'une oppression des opposants politiques, plusieurs d'entre eux étant victimes de disparitions, d'assassinats (tel Patrick Karegeya ou Jean-Léonard Rugambage), de tentatives d'assassinats (tel Faustin Kayumba Nyamwasa)⁴³ ou de mort suspecte (tels le chanteur Kizito Mihigo ou Emmanuel Gasakure, l'ancien médecin de Kagame)⁴⁴. Les relations avec les pays voisins se pacifient. Ainsi en 2019, un accord est signé avec l'Ouganda après une longue période de tensions⁴⁵ mais l'amélioration des relations est lente. Le Rwanda se rapproche également de la République démocratique du Congo, dont les forces militaires ont tué, en 2019, Sylvestre Mudacumura, chef du Front démocratique de libération du Rwanda (FDLR)⁴⁶.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la stratégie mise en place dans le pays pour lutter contre la maladie fonctionne bien. Le Rwanda ordonne un confinement général dès mars 2020 et les initiatives prises, dont l'échantillonnage groupé sont jugées innovantes⁴⁷.

Géographie

Géographie physique



Paul Kagame, président du Rwanda depuis le 24 mars 2000.

Le Rwanda fait partie de l'Afrique des Grands Lacs.

Appelé le « Pays des mille collines »^{48,49,50,51}, le Rwanda est bordé au nord par une chaîne de volcans élevés (3 500 à 4 500 mètres), à l'est par les marais de l'Akagera, au sud-est par les marais du Bugesera, au sud-ouest par le massif forestier de Nyungwe, où se trouve la source du Nil, et à l'ouest par l'immense lac Kivu. La capitale, Kigali, est juchée à 1 400 mètres d'altitude et une grande partie du pays se trouve au-dessus de ce niveau. Bien qu'étant situé juste sous l'équateur, du fait de l'altitude, le Rwanda a un climat très agréable et des températures moyennes de 18 à 20 degrés, parfois moins dans certaines régions montagneuses. Le pays ne manque ni de pluies, ni d'eau. Les forêts d'altitude (en diminution) maintiennent des réserves d'eau qui alimentent les rivières dans les périodes plus sèches (juin-août). Il arrive malgré tout qu'il y ait certaines années des périodes de sécheresse.

Les paysages sont très verdoyants, ondoyants, fréquemment couverts de bananeraies et les rivières abondantes. Dans les vallées et jusqu'au sommet des collines, les petites parcelles cultivées à la houe, quadrillent la campagne. Parfois, quelques vaches aux grandes cornes sont veillées de loin par un enfant. De grands nuages lambinent dans le ciel bleu. Peu de villages. L'habitat est dispersé dans les collines. Les maisons sont en brique de terre ocre ou en brique cuite pour les plus cossues, toujours dans un jardin clôturé, sauf parfois en bordure de route. Les fenêtres grillagées. Les toits sont en tôle, parfois en tuiles.

Les grandes routes qui relient Kigali et les grandes villes de province sont en bon état ou en cours de réfection, mais les autres routes, en terre rouge ravinée, sont souvent mauvaises. Quel que soit leur état, elles ne sont jamais désertes et témoignent, selon les mouvements de la population, de la présence des marchés. Les marchandises achetées ou vendues sont transportées dans des pick-up japonais, sur la tête ou sur des vélos, parfois encore sur de massifs vélos en bois (*igicugutu* en kinyarwanda) qui semblent n'avoir pas de limite de capacité de charge. De nombreux taxis de « 18 places » transportent les gens sur de plus longues distances. L'atmosphère générale donne une impression particulièrement paisible qui contraste avec l'histoire récente. De temps en temps, une pluie torrentielle détrempe ce paysage, puis le soleil réapparaît.

Géographie administrative

Le Rwanda est divisé en quatre provinces et la ville de Kigali :

- Province du Sud
- Province de l'Ouest
- Province du Nord
- Province de l'Est
- Ville de Kigali : son statut est particulier, étant dirigée par un maire et est composée de 3 districts.

Ces provinces sont subdivisées en 30 districts et ces derniers en 416 secteurs.

Population et société

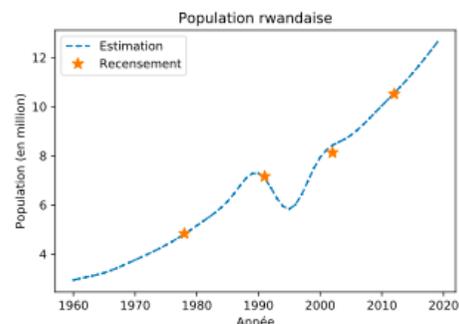
Démographie



Lac et volcan dans les montagnes des Virunga.



Les mille collines du Rwanda dans la région de Gitarama.



Évolution de la démographie entre 1960 et 2020 (estimations de la Banque mondiale en bleu et valeur des recensements rwandais en étoile). Population en millions d'habitants.

Le Rwanda est le pays le plus densément peuplé d'Afrique continentale (430 habitants par km² de terres arables)⁵².

Selon la *World Refugee Survey 2008*⁵³ publié par le Comité américain pour les réfugiés et les immigrants (*U.S. Committee for Refugees and Immigrants*), le Rwanda abritait environ 54 200 réfugiés et demandeurs d'asile en 2007, dont 51 300 de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), plus de 2 900 du Burundi, et quelques-uns d'autres pays⁵⁴. En 2001, la population vivant sous le seuil de la pauvreté est estimée à 60 %⁻.

Dans ce pays densément peuplé et dont les quatre cinquièmes de la population vivent de l'agriculture, l'accroissement rapide de la population peut mener à la surpopulation, un facteur de conflits dans plusieurs pays africains⁵⁵. En 2014, alors que trois habitants sur cinq ont moins de 25 ans et que l'âge moyen de la population est de 19 ans, il ne reste pratiquement plus aucune terre en friche⁵⁵. Avec ce taux de natalité qui demeure élevé, les Nations unies prévoient qu'en l'absence d'une hausse significative de l'émigration, la densité devrait doubler d'ici à 2050⁵⁵. Le pays doit déjà importer des denrées alimentaires⁵⁵.



2013-06-05 13-29-16 Rwanda Kigali - Kiruhura



Enfants rwandais dans le parc national des volcans.

Femmes

Santé

Entre 2005 et 2010, le nombre d'enfants par femme est de 5,4⁵⁶. Les dépenses publiques pour la santé sont de 27,3 % du budget de l'État (en 2006)⁵⁶.

Bien qu'étant un des pays les plus pauvres du monde, 92 % de la population rwandaise disposent d'une assurance maladie publique, soit plus que dans la plupart des pays développés⁵⁷.

À l'instar de la plupart des pays d'Afrique Noire, la médecine rwandaise basée sur les plantes est toujours vivante, malgré l'intégration de la médecine occidentale.

Éducation

Entre 2000 et 2007, le gouvernement dépense 19 % de son budget pour l'éducation⁵⁶. En 2011, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus est de 70,4 %¹. Les femmes de 15 ans et plus sont alphabétisées à 64,7 % et les hommes à 76,3 %. La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. Depuis 2000, les universités et les facultés universitaires se sont multipliées, principalement à Kigali, comme l'African Leadership University. Plusieurs appartiennent au secteur privé, en association avec des universités étrangères anglo-saxonnes. Depuis 2010, l'enseignement public est dispensé exclusivement en anglais, ce qui a occasionné quelques critiques⁵⁹.

L'accès à l'éducation est passé de 7,5 à 96 % ^[réf. nécessaire]

Langues

Le kinyarwanda est la langue parlée par l'immense majorité de la population, en 2002, elle était la langue parlée par 99 % de la population⁶⁰.

Le français et le kinyarwanda étaient les langues officielles du Rwanda depuis la présence belge au début du xx^e siècle. Le président Juvénal Habyarimana avait supprimé l'enseignement du français dans les écoles primaires⁶¹ mais il fut rétabli après le génocide des Tutsi par le gouvernement d'union nationale⁶². Néanmoins, les relations tendues entre le nouveau gouvernement et la France depuis le génocide de 1994, le retour de nombreux Tutsi qui ont grandi en Ouganda (dont l'anglais est la langue officielle avec le swahili) ainsi que l'alignement du pays sur les États-Unis⁶³, amènent le gouvernement à vouloir remplacer le français par l'anglais^{64,65}. L'anglais est alors devenu langue officielle en 2003 à côté du kinyarwanda et du français.

En 2010, l'anglais est devenu seule langue d'enseignement public, en remplacement du français, alors qu'en 2002, soit seulement 8 ans plus tôt, le français était la deuxième langue la plus parlée du pays après le kinyarwanda^{66,67,68}. En décembre 2014, les nouveaux billets de franc rwandais sont émis en anglais et en kinyarwanda, le français a disparu, signe que cette langue est en régression⁶⁹. Toutefois, le français est depuis 2016 de nouveau enseigné à partir de la quatrième année du primaire selon le journal *Igihe*.

En février 2017, l'Assemblée nationale vote une loi faisant du swahili une langue officielle. Certains Rwandais avaient fui le génocide en s'exilant dans des pays parlant le swahili en Afrique de l'Est. À leur retour au pays, ils parlent le swahili. D'autre part, le Rwanda s'est allié politiquement, au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, avec des pays voisins qui ont le swahili comme langue officielle et le Rwanda s'est engagé envers cette communauté à faire du swahili une langue officielle^{70,1}.

Le néerlandais, qui fut l'une des langues administratives durant l'occupation belge entre 1919 et 1961 n'est plus parlé que par une centaine de Rwandais âgés de plus de 65 ans, qui sont généralement bilingues (souvent avec le français). ^[réf. nécessaire]

Religions

D'après le recensement de 2012⁷¹, 43,7 % de la population étaient catholique, 37,7 % protestants, 11,8 % adventistes, 2 % musulmans, 1,9 % Témoins de Jéhovah, 2,5 % sans religion et 0,1 % animistes⁷².

Rare héritage de la colonisation allemande, les protestants incluent un nombre important de luthériens (mission de Brême, de 1885 à 1919).

Culture

La culture traditionnelle rwandaise est liée à celle des populations de l'Afrique des grands lacs.

La croyance traditionnelle en un Dieu unique, *Imana*, sensible à leur condition, les récits oraux, la langue et les proverbes, les chants, les tambours et la danse tiennent une grande place dans cette culture fortement imprégnée des combats des guerriers et des activités agricoles : l'élevage⁷³ et l'agriculture et, en moindre partie, la chasse et la pêche. Depuis la colonisation, les vêtements occidentaux se sont répandus mais le pagne en coton reste un lien très important pour les femmes entre la tradition et la modernité.

La population est regroupée en clans familiaux et répartie, sur un autre plan, en trois composantes : les Hutu (84 % de la population), les Tutsi (15 %) et les Twa (1 %)¹. Un recensement de 1996 faisait également état de plusieurs minorités : les Banyenkombo (environ 57 000 personnes), les Bagogwe⁷⁴ (500 à 1 500 personnes) et les Banyambo (environ 400 personnes).

La culture traditionnelle rwandaise a été fortement marquée par la colonisation allemande puis belge (1894-1961), les Églises chrétiennes (90 % des Rwandais sont chrétiens) et par le génocide de 1994.

Le christianisme, l'écrit, l'automobile, le football, la radio et la télévision, le cinéma, l'informatique, le téléphone, la référence à la citoyenneté commencent à bouleverser profondément les attitudes.



Au Centre de Jeunes à Gatenga, projet de l'organisation humanitaire allemande Aktion Tagwerk⁵⁸.



Église catholique de Rwamagana.

Sport

Politique

Le Rwanda est une république de type présidentiel. Le Président *de jure* est élu au suffrage universel ; le Parlement du Rwanda est constitué de deux chambres : la Chambre des députés et le Sénat. Les partis politiques, indépendamment de leurs activités habituelles, se réunissent dans un *Forum de concertation*, dont les décisions sont prises par consensus.

Le pouvoir judiciaire est constitué de la Cour Suprême, la Haute cour de la République, de tribunaux de provinces, de tribunaux de districts et de villes, et de juridictions spécialisées : Gacaca (justice traditionnelle villageoise), militaires etc.

La politique du Rwanda est fortement imprégnée des conséquences du génocide des Tutsi de 1994, du contexte du maldéveloppement et de l'instabilité de l'Afrique des grands lacs (Burundi, Ouganda, Est de la République démocratique du Congo).

Le 8 juin 2007, l'Assemblée nationale du Rwanda abolit la peine de mort, pour tous les types de condamnations. Cette mesure est entrée en vigueur le 25 juillet 2007 et aura pour effet direct de voir 600 condamnés à mort voir leur sentence transformée en prison à vie. L'abolition de la peine capitale était l'une des exigences de la communauté internationale pour que les procédures judiciaires à l'encontre des génocidaires dont le dossier est traité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) soient transférées à la juridiction nationale rwandaise en prévision de la dissolution du TPIR en 2008. La présidence portugaise de l'Union européenne a salué l'abolition de la peine de mort comme « une étape fondamentale vers la promotion des droits de l'homme et traduit la détermination inébranlable d'assurer la justice et la réconciliation au Rwanda treize ans après le génocide »⁷⁵.

Le Parlement du Rwanda est devenu, en 2008, le premier du monde à afficher une majorité de femmes (en 2016, 64 % des députés)⁷⁶. En 2015, le Rwanda est classé en 6^e position mondiale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le Global Gender Gap Report.

Économie

L'économie du Rwanda est principalement marquée par sa forte dépendance à l'agriculture (40 % du PIB, 87 % de l'activité nationale, les terres arables représentant 45,6 % de la superficie du pays), une croissance annuelle de plus de 6 %, un développement des services, une faible industrialisation et une très forte densité démographique (>400 hab/km²). L'inflation est d'environ 4 % et, si le PIB par habitant est d'environ 200 € par an, le PIB PPA annuel (pondéré par le pouvoir d'achat) moyen par habitant est de 945 dollars. Son indice de développement humain était de 0,460 en 2007 et la variation de cet indice par rapport à l'année précédente est de +0,005.

En décembre 2004, un euro valait 740 francs rwandais ; en juillet 2014, un euro valait 994 francs rwandais, soit une érosion monétaire modeste par rapport à l'euro sur onze ans. Il n'y a plus de change « au noir », le gouvernement a structuré la profession, après avoir emprisonné quelques récalcitrants. Un économiste dans une administration peut toucher 100 000 francs par mois, soit 135 euros. Un maître-assistant à l'université peut toucher environ 175 000 francs par mois, soit 235 euros. Les salaires de l'administration sont effectivement payés. À Kigali, un chauffeur pour une journée demande 5 000 francs, soit 6,76 euros. Une course en taxi individuel pour environ 5 km à Kigali revient à 2 000 francs, soit 2,70 euros, une coupe homme chez le coiffeur environ 700 francs, une heure d'Internet dans un cyber-centre 500 francs, une brique d'un demi-litre de lait UHT 450 francs, une bouteille de 33 cl d'eau de source 250 francs, une brochette de chèvre-frites environ 600 francs (variable), une heure de parking au centre de Kigali 100 francs.

Le Rwanda dispose de quelques ressources minérales telles que l'étain, le columbo-tantalite (minerai de niobium⁷⁷ et tantale, souvent dit *coltan*⁷⁸), l'or, le tungstène et le béryl. Hormis la question de l'eau courante qui manque à beaucoup, l'un des problèmes majeurs du Rwanda est celui de l'énergie. En 2005, moins de 4 % des Rwandais sont branchés au réseau d'électricité (30 % en 2018) et ce réseau est loin de couvrir les besoins de ses abonnés qui subissent de fréquentes et longues coupures. Les possibilités de développement local de la production d'énergie sont subordonnées à des accords avec les pays voisins, dans une région marquée par une grande instabilité politique qui plombe les projets possibles.

Le secteur du bâtiment se porte bien. Kigali est passé en vingt ans de quelques dizaines de milliers d'habitants à près d'un million.

Le gouvernement a une perspective globale qualifiée sous le nom de « *Vision 2020* ». Ce projet directeur table sur une croissance de 7 % par an, un développement du secteur privé, une modernisation de l'agriculture et veut faire du Rwanda un centre régional de services pour l'Afrique des Grands Lacs.

Le gouvernement rwandais s'est rapproché des initiateurs du projet du NEPAD et partage sa vision.

Depuis 2001, le Rwanda a réformé de manière constante ses lois commerciales et ses institutions. En 2008, le Rwanda a introduit une nouvelle loi sur les sociétés qui simplifie la création des entreprises et renforce les protections des actionnaires minoritaires. Les entrepreneurs peuvent maintenant créer une entreprise en deux procédures et trois jours. Les transactions entre parties font l'objet d'exigences d'approbation et de divulgation plus strictes. Les dispositions juridiques régissant la responsabilité des dirigeants d'entreprise dans le cas de transactions préjudiciables entre les parties intéressées ont également été renforcées. Le Rwanda a amélioré ses réglementations pour faciliter l'accès au crédit par l'adoption de deux nouvelles lois. La nouvelle loi relative aux sûretés mobilières facilite les prêts garantis en permettant à une gamme plus large d'actifs d'être utilisés comme garantie bancaire. La loi permet également une entente extra-judiciaire de sûretés mobilières aux créanciers nantis et leur donne une priorité absolue dans le cadre de la faillite. L'adoption de la nouvelle loi sur l'insolvabilité au Rwanda a simplifié les procédures de réorganisation. Les réformes ont également inclus des mesures visant à accélérer le commerce transfrontalier et l'enregistrement des propriétés foncières. Les retards aux frontières ont été réduits grâce à des heures d'ouverture plus longues et des exigences en matière de documentation plus en baisse. Les réformes ont retiré les goulots d'étranglement qui existaient au niveau du registre des propriétés et de l'Administration des recettes fiscales, en réduisant le temps exigé pour enregistrer une propriété de 255 jours⁷⁹.

Pour la première fois pour un pays d'Afrique subsaharienne, ceci a permis au Rwanda d'arriver en tête concernant les réformes, d'après le rapport de la banque mondiale « Doing Business 2010 » et de faire un bond de géant (76 places) au classement général en se hissant à la 67^e place sur 183 pays évalués ; il était classé 143^e l'année d'avant⁷⁹. En 2015, il est passé à la 3^e place du continent africain.

PIB par secteurs¹ :

- agriculture : 42,6 % ;
- industries : 22,2 % ;
- services : 35,2 %.

Principaux partenaires d'exportations¹ :

- Kenya : 30,1 % ;
- Chine : 9,1 % ;
- Thaïlande : 8,6 % ;
- Allemagne : 7,3 % ;
- États-Unis : 4,5 % ;
- Belgique : 4,1 %.

L'inflation du Rwanda : 5,5 % (2011).

En 2011, le montant des exportations est de 293 millions de dollars alors que le montant des importations s'élève à 1,307 milliard de dollars.

Le Rwanda est maintenant un des pays les plus sûrs et les plus stables de cette partie de l'Afrique. Les routes sont goudronnées, le paysage est soigné et le gouvernement a lancé une campagne ambitieuse pour préserver le peu de forêts subsistant au Rwanda. En 2008, avant la réélection de Paul Kagame, des centaines de milliers d'hectares appartenant à de riches propriétaires terriens dans la province Orientale du pays ont été redistribués sans ménagement aux citoyens - bien que le président et certains de ses amis influents y possèdent encore d'immenses propriétés.

Le Rwanda est, depuis 2012, considéré comme un des bons élèves du continent, affichant une croissance économique annuelle de 8 %⁸⁰.

Au 1^{er} janvier 2016, le Rwanda se distingue notamment par les performances suivantes : – il occupe la 1^{re} place en termes de progrès de développement humain sur les vingt dernières années, selon le dernier rapport (14 décembre 2015) des Nations unies ; – le « World Economic Forum », dans son dernier rapport sur la bonne gouvernance mondiale, estime que le Rwanda est le 7^e pays le mieux géré de la planète.

Au-delà de ces reconnaissances internationales, le Rwanda a réussi le difficile pari de la réconciliation nationale alors qu'il fut victime d'un génocide qui frappe encore chaque famille. De plus, les Rwandais bénéficient, outre d'une sécurité sociale, d'un congé de maternité payé, d'infrastructures médicales modernes, d'une lutte anti-corruption en constante progression, d'une sécurité absolue dans tout le pays, d'une propreté supérieure à la plupart des villes européennes, d'un réseau routier à plus de 90 % asphalté et entretenu, d'un réseau Internet 4G et fibre optique etc.

Avec un ⁸¹taux de fertilité élevé, cinq enfants par femme, la pression démographique se transforme en handicap : à la déforestation s'ajoute l'érosion des sols causée par une agriculture intensive⁸¹. De nombreux projets pilotes des coopérations allemande et belge, notamment, aident le pays en matière d'agroforesterie.

Secteurs importants

Grâce à sa paysannerie dynamique, le Rwanda est le sixième au palmarès des producteurs africains de thé au début de la décennie 2010, classement dominé par le Kenya.

Le tourisme se développe : en 2011, on dénombrait 723 000 entrées enregistrées sur le territoire (en hausse de ⁸²3 % par rapport à 2010) et ce chiffre est monté à 932 000 en 2016⁸², notamment du fait du positionnement sur l'écotourisme, encouragé par les autorités⁸³.

Environnement

Depuis quelques années, le Rwanda fait la guerre aux sacs non recyclables. Bien avant les réglementations européennes, le Rwanda a fait la chasse au plastique et au sacs en polyéthylène. L'importation, la vente et l'utilisation de ces sacs non recyclables sont prohibées et tout contrevenant s'expose à une amende et une peine de prison (pouvant aller jusqu'à un an). Les commerçants contrevenant à cette règle doivent également des excuses publiques. Afin de lutter contre les déchets plastiques, véritable fléau du continent africain, le pays envisage également d'étendre cette interdiction aux bouteilles et sacs en plastique réutilisables^{84,85}.

Le pays constitue également un « modèle » en termes de propreté, à l'image de sa capitale Kigali considérée comme la ville la plus propre du continent africain et reconnue comme telle par ONU Habitat qui lui a décerné cette distinction pour la troisième année consécutive en 2016⁸⁶. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'implication de ses habitants dans le cadre notamment de l'« Umuganda », journée de travaux communautaires d'intérêt général, obligatoire, organisée tous les derniers samedis du mois, à laquelle aucune absence non justifiée n'est tolérée sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 5 euros environ⁸⁷. L'Umuganda, qui fait partie de l'ancienne culture rwandaise de l'entraide, a été institutionnalisé en février 1974 par l'ancien président Juvénal Habyarimana⁸⁸.

Codes

Le Rwanda a pour codes :

- **RW**, selon la norme ISO 3166-1 (liste des codes pays), code alpha-2 ;
- **RWA**, selon la norme ISO 3166-1 (liste des codes pays), code alpha-3 ;
- **9XR**, selon la liste des préfixes OACI d'immatriculation des aéronefs ;
- **.rw**, comme nom de domaine Internet national.

Notes et références

- (en) « Africa :: Rwanda » (https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/rw.html), sur *The World Factbook*, CIA, 20 septembre 2018 (consulté le 26 septembre 2018).
- Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire*, Hatier, 1978, p. 310
- Hilbold Albert, *Puissiez-vous dormir avec des puces. Journal de l'après-génocide au Rwanda*, Homnisphères, 2003, 93 p.
 - « Ces ascensions sociales peuvent encore se produire par anoblissement royal : le Mwami "ne s'interdit pas de choisir dans la classe laborieuse des officiers, qui par là même se considèrent comme batutsi et veulent être traités comme tel" » - Paul Dresse, *Le Rwanda d'aujourd'hui*, édition Charles Dessart, Bruxelles, 1940
- (en) Johan Pottier, *Re-imagining Rwanda*, Cambridge University Press, 2002 (lire en ligne (http://catdir.loc.gov/catdir/samples/cam034/2002727289.pdf#page=9)), p. 13.
- Ian Linden et Jane Linden, *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Karthala, 1999 — « la manière fort peu rigoureuse dont le modèle féodal a été appliqué aux sociétés africaines a suscité de très fortes critiques » p. 7.



Plantation de thé.

6. « **Rwanda précolonial** » (http://www.rwandagateway.org/article.php3?id_article=419)^(Archive) (https://web.archive.org/web/http://www.rwandagateway.org/article.php3?id_article=419) - Wikiwix (http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.rwandagateway.org/article.php3?id_article=419) - Archive.is (https://archive.is/http://www.rwandagateway.org/article.php3?id_article=419) - Google (https://www.google.fr/search?q=cache:http://www.rwandagateway.org/article.php3?id_article=419) - Que faire ?, Rwanda Development Gateway (consulté le 2 novembre 2017).
7. « Les Batutsi très grands, doués de sens politique qui, pendant des siècles, ont exercé sur les autres une sorte de domination féodale. » […]« Sa stature était très haute, son teint brun-clair, ses traits fins et réguliers » - Paul Dresse, *Le Rwanda d'aujourd'hui*, édition Charles Dessart, Bruxelles, 1940
8. Traduction d'*ubwoco* (<http://www.websters-online-dictionary.org/translation/Rundi/ubwoko>) - L'usage du terme *ubwoko* pour désigner « l'ethnie » se perpétua sous les premières Républiques jusqu'en 1994
9. Brice Poreau, *Extension de la théorie de la reconnaissance, l'exemple du génocide rwandais*, L'Harmattan, 2001, p. 61, 65 à 67.
10. Mission d'information (http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp#P1016_76455) sur le Rwanda, La mise en place du piège ethnique
11. Lettre pastorale de Monseigneur Perraudin du 11 février 1959 (<http://www.inshuti.org/perraud2.htm>) - Tout en attirant l'attention sur les risques de dérapage de cette analyse raciale et en prêchant l'amour entre « races », le vicaire apostolique du Rwanda justifie les bases de la stigmatisation implicite de la « race » des Tutsi : « *Constatons tout d'abord qu'il y a réellement au Rwanda plusieurs races assez nettement caractérisées bien que des alliances entre elles aient eu lieu et ne permettent pas de dire toujours à quelle race tel individu appartient.* » […] « *Dans notre Rwanda les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de race, en ce sens que les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part, sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race.* »
12. Cf. article du journal *Le Monde* du 4 février 1964 : « L'extermination des Tutsi, les massacres du Rwanda sont la manifestation d'une haine raciale soigneusement entretenue » (30 ans avant le génocide de 1994).
13. Annexe du rapport du parlement français- *Accord particulier d'Assistance Militaire* (<http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/anex2000.pdf>) - article premier « […] pour l'organisation et l'instruction de la gendarmerie rwandaise » et dont l'article VII stipule que des fournitures d'armes sont possibles à la demande des autorités rwandaises.
14. Pour une valeur de 591 millions de francs (ce qui correspond aux accords militaires que la France entretient avec toutes ses anciennes colonies). Rapport d'Information de la Mission parlementaire présidée par Paul Quilès à l'Assemblée nationale, décembre 1998, tableau pp 179
15. Didier Tauzin, *Rwanda : je demande justice pour la France et ses soldats*, Paris, Édition Jacond-Duvernet, 2011, 224 p. (ISBN 978-2-84724-335-2), p. 31
16. « C'est entre 8 000 et 10 000 personnes qui furent arrêtées et détenues sans charges, quelques-unes pour des jours ou des semaines et beaucoup d'autres pour des mois. Beaucoup parmi eux furent battus ou même torturés de façon systématique. Les conditions de détention étaient déplorables, surtout pendant les premières semaines qui ont suivi les arrestations. » « Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 » (<http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/RapportMars93/ComIntMars93.pdf>), sur *cec.rwanda.free.fr*, 7-21/01/1993 (consulté le 30 mars 2021), p. 14
17. La légalité de l'opération *Noroît* est contestable, comme le reconnaîtra le général Quesnot dans une note du 26 juin 1994 adressée au président Mitterrand, note accessible sur le site de la Commission d'Enquête Citoyenne, <http://www.enquete-citoyenne-rwanda.org/>
18. « Mission d'information sur le Rwanda, audition de Robert Galley » (<http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/auditi02.asp#GALLEY>), sur *www.assemblee-nationale.fr*, 13 mai 1998 (consulté le 30 mars 2021) : « À ce sujet, il convient de distinguer deux phases. La première, qui s'étend jusqu'en 1990, a été notamment marquée par les premières attaques du FPR. Les raids dévastateurs et meurtriers de ce dernier dans le nord du pays furent stoppés par les parachutistes français, certes peu nombreux -ils n'étaient que 125-, mais représentant une force suffisante. » Jean Hervé Bradol dira aussi aux députés « De 1990 à 1994, quand il a fallu arrêter le FPR, l'armée française a su le faire. »
19. « Mission d'information sur le Rwanda, Les missions du détachement *Noroît* » (https://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp#P2613_363981), sur *www.assemblee-nationale.fr* (consulté le 30 mars 2021), p. 167
20. « la population rwandaise d'origine tutsi pense que le coup de main militaire a échoué dans ses prolongements psychologiques... Elle compte encore sur une victoire militaire, grâce à l'appui en hommes et en moyens venus de la diaspora. Cette victoire militaire, même partielle, lui permettrait d'échapper au génocide. », Rapport de la Mission d'Information Parlementaire sur le Rwanda (http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp#P2228_310567), page 141
21. Bideri Diogène, *Le massacre des Bagogwe, un prélude au génocide des Tutsi. Rwanda (1990-1993)*, L'Harmattan, 2009 Cf. Rapport présenté par B. W. Ndiaye, rapporteur spécial de l'ONU, sur la mission qu'il a effectuée au Rwanda du 8 au 17 avril 1993, page 10 § 28 - chiffres repris dans *Accounting for Horror*, par Nigel Eltringham, pages 41-42
22. Avec ou sans le consentement du président ougandais, les dirigeants du FPR avaient en effet de hautes responsabilités dans l'armée ougandaise, après avoir aidé Museveni à faire tomber Idi Amin Dada, puis son remplaçant Milton Obote
23. « Le chiffon de papier », du premier accord d'Arusha à la rébellion des autorités de la France au Rwanda - Emmanuel Cattier CEC (<http://cec.rwanda.free.fr/documents/Arusha-1v5.pdf>)
24. Didier Tauzin, *Rwanda : je demande justice pour la France et ses soldats*, Paris, Édition Jacond-Duvernet, 2011, 224 p. (ISBN 978-2-84724-335-2), p. 20
25. A lire dans l'ouvrage en langue anglaise « Conspiracy to murder : the Rwandan genocide », Linda Melvern, p. 104
26. dans le même numéro de ce journal, on trouve une photo du président Mitterrand avec la légende : « Les grands amis, on les rencontre dans les difficultés »
27. Par le réseau zéro de l'*Akazu* selon les uns et/ou par des commandos du FPR.
28. Rapport final de la commission internationale d'enquête, dit « rapport FIDH de 1993 » (<http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/RapportMars93/ComIntMars93.pdf>)
29. N'étant munis que d'armes légères, ils ne furent pas en état de pouvoir résister. cf Conseil de guerre de Bruxelles 07-04-1994, in journal *Le Soir Bruxelles* (http://archives.lesoir.be/le-colonel-luc-marchal-devant-la-cour-militaire-7-avril_t-19960508-Z0C286.html?queryand=%22conseil+de+guerre%22+de+Bruxelles+rwanda&firstHit=0&by=10&when=-1&begYear=1989&begMonth=01&begDay=01&endYear=2014&endMonth=04&endDay=15&sort=datedesc&rub=TOUT&pos=7&all=12&nav=1). Ce commando était aussi composé de cinq casques bleus ghanéens qui furent aussi capturés avec les Belges, mais qui furent relâchés.

30. L'enquête d'Alison des Forges pour la FIDH et HRW les évaluent à 30 000 environ ^[réf. nécessaire] - *Aucun témoin ne doit survivre* - Karthala
31. « Décisions du TPIR » (<http://unictr.irmct.org/fr/cases/ictr-97-23>).
32. Résolution 955 ([https://undocs.org/fr/S/RES/955\(1994\)](https://undocs.org/fr/S/RES/955(1994))) du Conseil de Sécurité de l'ONU, créant le tribunal pénal international chargé de juger les actes de génocides au Rwanda
33. Pierre Benetti, « Génocide rwandais: Le pape François demande pardon pour l'Église », *Libération.fr*, 20 mars 2017 (lire en ligne (http://www.liberation.fr/planete/2017/03/20/genoci-de-rwandais-le-pape-francois-demande-pardon-pour-l-eglise_1557116), consulté le 21 mars 2017).
34. L'enquête dirigée par d'Alison Des Forges pour la FIDH et HRW les évalue à 30 000 environ : *Aucun témoin ne doit survivre* - Karthala
35. « Commission d'Enquête Citoyenne pour le Rwanda » (<http://cec.rwanda.free.fr/documents/rapports.html>), sur *cec.rwanda.free.fr*.
36. Geo n° 403 de septembre 2012 p. 99.
37. Amnesty International (<https://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR47/005/2010/en/9f9d78ca-29d0-4140-89cd-5a994d5bc5c6/afr470052010fra.pdf>), *il est plus prudent de garder le silence*, (2010)
38. « Le Rwanda, meilleur élève du continent » (<http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2685p072.xml0/developpement-pauvrete-rwanda-securite-rwanda-meilleur-eleve-du-continent.html>), Jeune Afrique, 3 juillet 2012.
39. « La France et le Rwanda rétablissent leurs relations diplomatiques » (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/11/29/la-france-et-le-rwanda-retablissent-leurs-relations-diplomatiques_1273749_3212.html), sur *Le Monde*, 29 novembre 2009.
40. « Génocide rwandais: Paris envoie deux juges coopérer avec Kigali » (<https://www.jeuneafrique.com/157279/politique/g-nocide-rwandais-paris-envoie-deux-juges-coop-rer-avec-kigali/>), sur *jeuneafrique.com*, 23 novembre 2009.
41. « Rwanda : Paul Kagame est élu avec 98 % des voix, sans surprise », *Le Monde*, 5 août 2017 (lire en ligne (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/08/05/rwanda-paul-kagame-est-elu-avec-98-des-voix-sans-surprise_5168945_3212.html))
42. Anjan Sundaram, *Bad news : Last Journalists in a Dictatorship*, Bloomsbury Publishing PLC, 2017 (ISBN 978-1-4088-6647-4).
43. « Rwanda, une dictature modèle ? », *Courrier International (traduit de Mail & Guardian, Johannesburg)*, n° 1395, 27 juillet 2017.
44. « Rwanda : le chanteur Kizito Mihigo retrouvé mort dans sa cellule » (https://www.lepoint.fr/afrique/rwanda-le-chanteur-kizito-mihigo-retrouve-mort-dans-sa-cellule-17-02-2020-2363032_3826.php), sur *www.lepoint.fr*, 17 février 2020 (consulté le 11 novembre 2020)
45. Romain Gras, « Rwanda-Ouganda : après des mois de tensions, signature d'un accord entre Paul Kagame et Yoweri Museveni », *Jeune Afrique*, 21 août 2019 (lire en ligne (<http://www.jeuneafrique.com/818653/politique/rwanda-ouganda-apres-des-mois-de-tensions-signature-dun-accord-entre-paul-kagame-et-yoweri-museveni/>))
46. « Attaque dans le nord du Rwanda : la police présente à la presse des rebelles présumés des FDLR », *Jeune Afrique*, 8 octobre 2019 (lire en ligne (<https://www.jeuneafrique.com/840130/politique/rwanda-des-rebelles-presumes-des-fdlr-presentes-par-la-police-apres-une-attaque-dans-le-nord/>))
47. Falila Gbadamassi, « Rwanda, ce pays africain qui a su organiser la résistance contre le Covid-19 » (https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/rwanda-ce-pays-africain-qui-a-su-organiser-la-resistance-contre-le-covid-19_4322255.html), sur *Franceinfo*, 15 mars 2021 (consulté le 17 mars 2021)
48. Christophe Migeon, « Voyage au Rwanda, le pays des Mille Collines », *Le Point*, 26 mai 2018 (lire en ligne (https://www.lepoint.fr/art-de-vivre/voyage-au-rwanda-le-pays-des-mille-collines-26-05-2018-2221523_4.php))
49. Pierre Boisselet, « Rwanda – Burundi : mille collines, mille refuges… », *Jeune Afrique*, 31 mars 2016 (lire en ligne (<https://www.jeuneafrique.com/mag/311373/politique/rwanda-burundi-mille-collines-mille-refuges/>))
50. Rosamond Halsey Carr, *Le pays aux mille collines. Ma vie au Rwanda*, Payot, 2004
51. « Rwanda. Radionovela au "pays des mille collines" », *Courrier international*, 27 février 2009 (lire en ligne (<https://www.courrierinternational.com/article/2009/02/27/radionovela-au-pays-des-mille-collines>))
52. Geo n° 403 de septembre 2012 p. 87.
53. *World Refugee Survey 2008* (<http://www.refugees.org/countryreports.aspx?id=2165>), USCRI.
54. U.S. Committee for Refugees and Immigrants. 2008. *World Refugee Survey 2008* (<http://www.refugees.org/article.aspx?id=2114&subm=179&area=Investigate>) « Copie archivée » (<https://web.archive.org/web/20090429171446/http://www.refugees.org/article.aspx?id=2114&subm=179&area=Investigate>) (version du 29 avril 2009 sur l'Internet Archive)
55. Mark Weston, Rwanda. Le péril démographique (<https://www.courrierinternational.com/article/2014/03/28/le-peril-demographique>), *courrierinternational.com*, 8 avril 2014
56. (en) *Human Development Report 2009* (http://hdrstats.undp.org/en/countries/data_sheets/c ty_ds_RWA.html), Programme des Nations unies pour le développement.
57. (en) A Dirt-Poor Nation, With a Health Plan (<https://www.nytimes.com/2010/06/15/health/policy/15rwanda.html?hpw>) - *The New York Times*
58. Auswärtiges Amt, « Ministère fédéral des Affaires étrangères - Allemagne Diplomatie » (<https://allemagne.diplo.de/frdz-fr>), sur *allemagne.diplo.de*.
59. « Rwanda : fiasco d'un enseignement au bord de l'effondrement » (<http://www.echosdafrique.com/20110607-rwanda-fiasco-dun-enseignement-au-bord-de-leffondrement>), sur *echosdafrique.com*.
60. « UNdata - record view - Population by language, sex and urban/rural residence » (<http://data.un.org/Data.aspx?q=languages&d=POP&f=tableCode:27>), sur *data.un.org*.
61. Colette Braeckman, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Fayard, 1994, p. 277.
62. « Rwanda News Agency, Faustin Kagame : « La visite de Sarkozy vue de kigali (Analyse) » 22/02/2010. » (<http://www.rnanews.com/archives/2842-la-visite-de-sarkozy-vue-de-kigali-analyse->), sur *rnanews.com*.
63. « Rwanda - Kigali-Washington : un intérêt bien compris » (http://www1.rfi.fr/actufr/articles/039/article_21980.asp), sur *www1.rfi.fr*.
64. « A la rentrée, le Rwanda passe du français à l'anglais » (https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/A-la-entree-le-Rwanda-passe-du-francais-a-l-anglais-_NG_-2010-08-10-555429), sur *La Croix*, 10 août 2010 (ISSN 0242-6056 (<http://worldcat.org/issn/0242-6056&lang=fr>), consulté le 18 décembre 2019).
65. « Reporters - God save the Rwanda ! » (<https://www.france24.com/fr/20100105-god-save-the-rwanda>), sur *France 24*, 5 janvier 2010.
66. « Le Rwanda va devenir bilingue » (<https://www.jeuneafrique.com/207293/politique/le-rwanda-va-devenir-bilingue/>), sur *jeuneafrique.com*, 14 décembre 2008.
67. « LaPresse.ca - Actualité@s et Infos au Québec et dans le monde » (<https://www.lapresse.ca/>), sur *La Presse*.

38. « Le franÃ§ais, un luxe inutile au Rwanda » (<https://www.ledevoir.com/monde/afrique/294344/le-francais-un-luxe-inutile-au-rwanda>), sur *Le Devoir*.
39. « Rwanda new 2,000- and 5,000-franc notes confirmed » (<https://banknotenews.com/files/18700102632e10ea7d25043d747fede7-3265.php>), sur *Banknote News*.
70. « Rwanda: le swahili devient la 4ème langue nationale » (https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/02/09/rwanda-le-swahili-devient-la-4eme-langue-nationale_5077217_3212.html), AFP et Le Monde, 9 février 2017.
71. « Religion - Rwanda Data Portal » (<http://rwanda.opendataforafrica.org//sgjeqsf/religion>), sur *Knoema*.
72. (en) RPHC4 Thematic Report: Socio-cultural Characteristics of the Population (<http://www.statistics.gov.rw/publications/rphc4-thematic-report-socio-cultural-characteristics-population>)
73. *La place des vaches dans la culture rwandaise* (<http://www.vachesrwandaises.canalblog.com/>), étude réalisée en 2004 grâce à une bourse de la fondation Zelligja
74. Les Bagogwe ont été partiellement massacrés par les Hutus extrémistes entre 1990 et 1993. Cf. Diogène Bideri, *Le massacre des Bagogwe : un prélude au génocide des Tutsi : Rwanda (1990-1993)*, L'Harmattan, 2009
75. « Rwanda Abolishes Death Penalty », dépêche AFP, Kigali, 26 juillet 2007.
76. (en) « Women to rule Rwanda parliament », *BBC*, 17 septembre 2008 (lire en ligne (<http://news.bbc.co.uk/2/hi/afrika/7620816.stm>)).
77. L'une des matières premières stratégiques, aux applications nombreuses entre autres pour les aimants supraconducteurs.
78. Lequel a fait l'objet de divers trafics en Afrique centrale. Le tantale, comme le niobium sont aussi des métaux rares dont la consommation a explosé au cours des années 2000-2018, et ceci devrait s'accélérer avec des conséquences particulièrement néfastes pour l'environnement des sites concernés. : Guillaume Pitron, *La guerre des métaux rares : La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Paris, Les liens qui libèrent, 2018, 294 p., 22 cm (ISBN 979-10-209-0574-1), p. 38 et suivantes. Voir aussi Tantale et Niobium in universalis.fr (<https://www.universalis.fr/encyclopedie/tantale-et-niobium/1-metallurgie/>)
79. Résumé Doing Business 2010 "Réformer en période difficile" page 8.
80. Geo n° 403 de septembre 2012 p. 76.
81. (en) Mark Weston, « Rwanda Twenty Years On: The Dangers of Demography », *African arguments*, 24 février 2014 (lire en ligne (<http://africanarguments.org/2014/02/24/rwanda-twenty-years-on-the-dangers-of-demography-by-mark-weston/>)).
82. « Fiche Rwanda sur populationdata.net » (<https://www.populationdata.net/pays/rwanda/>), sur *Populationdata.net*
83. Antony Drugeon, « Les nouvelles destinations du tourisme africain » (<http://www.slateafricque.com/93557/les-nouvelles-destinations-et-pratiques-touristiques-en-afrique>), *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 28 août 2012
84. « Rwanda, la guerre aux sacs non recyclables » (<https://le1hebdo.fr/journal/numero/216/rwanda-la-guerre-aux-sacs-non-recyclables-2980.html>), sur *le1hebdo.fr* (consulté le 4 janvier 2019)
85. « Kigali, un modèle pour les villes africaines ? » (<https://www.demainlaville.com/kigali-un-modele-pour-les-villes-africaines/>), sur *Demain La Ville - Bouygues Immobilier*, 30 août 2018 (consulté le 2 mai 2019)
86. lefigaro.fr, « Kigali, la capitale du Rwanda «où l'on vit aussi bien qu'à New York» » (<http://immobilier.lefigaro.fr/article/kigali-la-capitale-du-rwanda-ou-l-on-vit-aussi-bien-qu-a-new-york-176f68d0-7c12-11e7-988f-2a89697ebd5f>), sur *Le Figaro*, 13 août 2017 (consulté le 1^{er} mai 2019)
87. « Rwanda : la capitale est la ville la plus propre du continent » (<https://www.linfordurable.fr/environnement/rwanda-kigali-la-capitale-est-la-ville-la-plus-propre-du-continent-2002>), sur *www.linfordurable.fr* (consulté le 30 avril 2019)
88. « UMGANDA : contribution massive des populations rwandaises aux efforts de développement - Médiaterre » (<https://www.mediaterre.org/actu,20180525072431,6.html>), sur *www.mediaterre.org* (consulté le 30 avril 2019)

Voir aussi

Bibliographie

- (en) Philip Briggs et Janice Booth, *The Bradt Travel Guide Rwanda*, Bradt Travel Guides, 2010 (4^e éd.), 288 p. (ISBN 978-1841623061)

La dernière modification de cette page a été faite le 5 avril 2021 à 23:24.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence. Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

- Anjan Sundaram, *Bad News - Derniers journalistes sous une dictature*, Marchialy (Ed.), 2018
- Paul Del Perugia, Les Derniers Rois Mages, récit ethnologique, 272 p., 1970.
- Judi Rever, *Rwanda : l'éloge du sang*, Max Milo, Paris, 2020, 475 p. (ISBN 978-2-31500-957-2)

Liens externes

- Notices d'autorité : Fichier d'autorité international virtuel (<http://viaf.org/viaf/148850667>) - International Standard Name Identifier (<http://isni.org/isni/0000000404581850>) -

Sur les autres projets Wikimedia :

Rwanda (<https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Rwanda?uselang=fr>), sur Wikimedia Commons

Rwanda, sur Wikinews

Rwanda, sur Wikivoyage

